



Codanation judiciaire pour non paiement de credit a la consommation

Par **eric13210**, le **23/11/2012** à **11:57**

Bonjour,

Je voudrais savoir comment se passe une condamnation judiciaire pour non paiement de crédit à la consommation car je n'ai plus de ressources.

J'ai fait deux crédits à la consommation et j'ai toujours payé jusqu'à ce que je ne puisse plus et on va transmettre mon dossier au tribunal. Combien de temps cela peut-il prendre pour traiter mon dossier et qu'est-ce que je risque ?

Merci.

Par **amajuris**, le **23/11/2012** à **13:25**

bjr,

si vous êtes condamnées à rembourser, le créancier par l'entremise d'un huissier de justice dispose de plusieurs moyens généralement par des saisies sur les rémunérations, les comptes bancaires, les biens mobiliers ou immobiliers.

un jugement est valable 10 ans.

le traitement du dossier est fonction de beaucoup de paramètres dont l'encombrement des tribunaux, de la complexité de l'affaire.

cdt

Par **Marion2**, le **23/11/2012** à **16:54**

Bonjour,

Qui va transmettre votre dossier au tribunal ? la société auprès de laquelle vous avez demandé un crédit ou une société de recouvrement ?

De quand date votre demande de crédit et de quand date votre dernier versement ?